



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 mars 2024

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM BERTHELOT, BRUNEAU, GUERINET LAROCHE, POINCLOUX., ROUSSEAU

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial.

Absents excusés :

Bureau : MME LEVY ; MM. BARJONET, BOURGEOIS, BRISSON, COULON, GAURAT, PICAULT.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 29 février 2024 ;
- Présentation du projet d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour l'Atelier-Musée de l'Imprimerie et proposition de participation à l'EPCC ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Débat sur la mise en œuvre des Eco-défis© ;
- Affaires diverses.

Après avoir remercié les élus de leur présence, Mme BEVIERE accueille M. Jean-Marc PROVIDENCE, Directeur de l'Atelier-Musée de l'Imprimerie (AMI) de Malesherbes.

La Présidente propose de faire un tour de table.

Mme BEVIERE donne ensuite lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus.

M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. ROUSSEAU,

M. GAURAT donne pouvoir à M. LAROCHE,

M. PICAULT donne pouvoir à M. BRUNEAU.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Présentation du projet d'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour l'Atelier-Musée de l'Imprimerie et proposition de participation à l'EPCC

Mme BEVIERE passe la parole à M. PROVIDENCE, qui revient dans un premier temps sur l'historique de l'Atelier-Musée de l'Imprimerie (AMI), depuis les années 1990.

Il indique que M. et Mme MAURY travaillent à l'anticipation de leur succession depuis les années 2010, ce qui a nécessité un travail particulier pour l'AMI, dont la mise à disposition du bâtiment et de 4 personnels de l'entreprise Maury imprimeur. Aujourd'hui, ce sont environ 5 millions d'euros qui ont pu être investis pour l'AMI, dont environ 4 millions par des fonds privés.

L'ouverture de l'AMI remonte à 2018. Dès 2019, 40 000 visiteurs sont venus à Malesherbes. En 2020, l'AMI a été obligé de fermer pendant 9 mois à cause du confinement lié à la COVID 19.

L'AMI se déploie aujourd'hui sur 5 000 m² d'exposition, 1 000 m² d'ateliers et 3 000 m² de réserve.

Le nombre de visiteurs oscille entre 20 000 et 30 000 par an, avec une progression annuelle d'environ 11%.

Les publics sont issus pour moitié d'Ile de France et de la Région Centre-Val de Loire. Le Loiret représente environ 93% des visiteurs de la Région Centre-Val de Loire. Les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne sont les plus représentés pour l'Ile de France.

La nouveauté constatée depuis peu, c'est que les publics scolaires parisiens sont de plus en plus nombreux. Ils représentent environ 40% des visiteurs.

L'AMI constate également une hausse des publics individuels, notamment en périodes de vacances scolaires.

En 2024, l'AMI emploie 6 ETP, dont 2 ETP mis à disposition par la fondation Gutenberg et l'entreprise Maury imprimeur.

2 expositions sont organisées chaque année.

Le budget de fonctionnement représente 700 000 €.

La labellisation Musée de France a été obtenue en fin d'année 2022, ce qui est très rare pour un musée dit technique et de société. Vote du Comité à l'unanimité.

Aujourd'hui, l'AMI possède 2 types de collections.

1 collection dite inaliénable, car d'intérêt national, de 310 pièces de collection et 1 collection de 4 000 pièces dites d'étude.

M. PROVIDENCE insiste sur la recommandation très forte du comité Musée de France de se transformer en EPCC (d'Etablissement Public de Coopération Culturelle).

Pour autant, plusieurs pistes de statut sont étudiées :

- statut associatif,
- fondation reconnue d'utilité publique,
- syndicat mixte,
- groupement d'intérêt public,
- établissement Public de Coopération Culturelle.

Le statut d'EPCC, qui devient par ailleurs le modèle juridique le plus utilisé pour les sites et les musées culturels, est le plus pertinent.

Plus précisément, le statut serait une SPIC (Société Publique Industrielle et Commerciale).

L'hypothèse actuelle est de créer l'EPCC au 1^{er} janvier 2025.

A ce jour, l'Etat, le Conseil Régional Centre-Val de Loire et la commune du Malesherbois sont favorables à leur adhésion à l'EPCC.

Le Conseil Départemental du Loiret est plutôt réticent. Il n'est jamais membre d'EPCC jusque-là.

L'EPCC permet d'établir une convention de 3 ans et la sortie de l'EPCC est possible à tout moment, pour l'année N+1.

M. PROVIDENCE indique que le souhait des porteurs de projet est d'agrèger toutes les collectivités locales.

Le Conseil d'Administration serait constitué de 8 à 10 personnes, dont des personnalités qualifiées.

Le statut d'EPCC oblige à disposer d'un attaché de conservation et d'un administrateur.

Le budget prévisionnel de l'EPCC est d'environ 900 000 €, compris les investissements nécessaires aux renouvellements des expositions et des aménagements pour les réserves visitables.

Les recettes proviendraient de fonds propres, de locations et recettes diverses, de la boutique, de l'ingénierie culturelle facturée à des tiers.

A la suite de cette présentation, un temps d'échanges s'engage, sur les questions de compétences des collectivités locales (EPCI et PETR), leur participation financière.

Mme DAUVILLIERS indique que pour la CC Pithiverais Gâtinais, la « porte d'entrée » se fait par la compétence tourisme et économie. Il est envisagé, par convention, une participation de 35 000 €/an.

Pour la commune du Malesherbois, adhérente à l'EPCC, sa participation serait de 50 000 €/an, via la compétence culture.

M. PROVIDENCE précise qu'il manquerait environ 100 000 € pour équilibrer le budget prévisionnel.

Mme BEVIÈRE le remercie de ce temps d'échange. Elle invite les EPCI du PETR à discuter de ce dossier avec leurs instances communautaires.

Le PETR, n'ayant pas de compétence « culture », « économie », ou « tourisme », ne peut donc pas être adhérent à l'EPCC, ce qui n'empêche pas de soutenir le bien-fondé de la démarche, afin qu'elle soit une démarche de tout un territoire.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 29 février 2024

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- Dossier CRST : aire de jeux à La Neuville/Essonne,
- Demande de subvention auprès du Fonds vert pour le 2^{ème} ETP pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce,
- Préparation du budget 2024.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossier de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'il y a 2 dossiers à étudier.

« Création d'un city stade à Thignonville ». Réf. 00029789. Commune de Thignonville.

La commune de Thignonville souhaite aménager un terrain multisports en gazon synthétique, en périphérie du centre bourg.

Ce projet donnera la possibilité aux jeunes (100 mineurs sur la commune) d'avoir accès, librement, à un terrain multisports.

Des rencontres, activités, tournois pourront y être organisés, ce qui favorise la mixité sociale.

Les dépenses liées au projet sont :

- Travaux de terrassement et création de la plateforme béton drainant pour terrain multisports,
- Nappe d'isolement,
- Drainage,
- Terrain multisports.

Coût HT du projet : 65 889,80 €

Coût HT éligible : 65 889,80 €

Subvention régionale sollicitée : 13 100,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Travaux de rénovation énergétique de la « Maison Baron » pour y installer la salle du conseil municipal d'Ascoux ». Commune d'Ascoux.

L'opération consiste à rénover globalement une ancienne maison de ville appelée « Maison Baron », située 10 Rue de la Mi Voie en centre bourg d'Ascoux, afin de la transformer en salle du conseil municipal et salle des mariages.

Les dépenses soumises au CRST concernent les travaux d'isolation thermique du bâtiment et les frais inhérents.

Le bâtiment fait environ 140 m².

Avant travaux, les locaux sont en classe énergie D (258) et en classe E (75) pour les GES.

Après travaux, ils passeront en classe énergie C (115) et en classe B (7) pour les GES, soit une économie de 20 020 kWhEP/an et 9 520 kgeqCO₂/an.

Les travaux envisagés (éligibles) :

- Isolation thermique des murs
- Travaux induits par isolation thermique
- Menuiseries
- VMC
- AMO (audit énergie)
- Divers AMO contrôles
- AMO (architecte).

Coût HT du projet : 352 579,56 €

Coût HT éligible : 67 298,22 €

Subvention régionale sollicitée : 33 600,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique aux membres du Bureau que le PETR a bien reçu le courrier du Président de la CC de la Plaine du Nord Loiret pour le report du potentiel dossier de piscine à Outarville, donc la possibilité de transférer l'enveloppe financière correspondante après accord de la Région.

Mme DAUVILLIERS précise que, pour la CC Pithiverais Gâtinais, d'autres discussions doivent avoir lieu entre les élus avant de donner une décision définitive.

Débat sur la mise en œuvre des Eco-défis©

Mme BEVERE rappelle la présentation faite par les représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat lors du Bureau du 25 janvier dernier.

Mme DAUVILLIERS indique que le sujet sera abordé la semaine prochaine lors d'une réunion de l'Entente Economique Nord Loiret.

Le sujet sera donc de nouveau évoqué au prochain Bureau du PETR.

Affaires diverses

- Programme LEADER.

Mme BEVIERE fait remonter les difficultés rencontrées sur le programme LEADER quant au système de gestion et de l'outil de suivi. Les GAL restent dans l'attente de la livraison du logiciel, qui pourrait n'intervenir qu'à l'hiver 2024.

En conclusion d'une réunion en visio-conférence de l'Association A3P (association des Présidents de Pays et de PETR de la Région Centre-Val de Loire), un courrier sera envoyé à la Région pour connaître les raisons de ce problème et les solutions envisagées pour y palier.

- Réunion SRADDET.

Mme BEVIERE relate la réunion qui s'est tenue à Orléans le 15 mars dernier sur la mise à jour du projet de SRADDET, pour le ZAN et la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Cette réunion faisait suite à celle du 10 janvier 2024 où des échanges sur les thématiques liées au foncier s'étaient tenus. La méthode qui avait alors été appliquée par la Région a été revue pour tenir compte des « remontées de terrain ».

Malheureusement, force est de constater que les modifications qui ont été faites dans la territorialisation (par grandes régions) des dotations sont au désavantage des « petits SCoT », en favorisant les pôles structurants au SRADDET, tels Chartres et Orléans.

Notre SCoT qui avait été initialement doté de 200,7 ha, se voit passer à une dotation de 178 ha, soit 22 ha en moins, selon une méthode complexe qui comprend différents éléments tels que la surface des territoires concernés, leur démographie, l'emploi, les besoins en logements, les continuités écologiques, etc.

La garantie d'une ha par commune reste maintenue.

Une étape de « revoyure » à mi-parcours (2027) a été actée avec la possibilité d'éventuels ajustements, selon les tendances.

- Appel à projets pour « Le Plus Grand Musée de France - Allianz ».

La commune de Tivernon a été sélectionnée parmi les trois finalistes de la région Centre-Val-de-Loire, dans le cadre de cet appel à projets, pour la restauration de 3 tableaux de l'église.

La prochaine étape est le vote du public, qui choisira une seule candidature par région, avec à la clé un don de 8 000€ pour sa restauration.

Les votes sont ouverts jusqu'au 21 mars 2024 à 23h59, sur le site internet de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français.

Mme BEVIERE invite donc les élus à voter massivement en ligne en faveur de Tivernon, pour laquelle la restauration de ces 3 tableaux représente un gros budget.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 16 mai à 17h30, dans les locaux du PETR.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20.

Monique BEVIERE, Présidente